

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Éducation : 1150 situations déjà traitées par la Fonction publique entre 2020-2021

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

L'ASSEMBLÉE générale conjointe Syndicat de l'Éducation nationale (Sena) et Convention nationale des syndicats du secteur de l'Éducation (Conasysed) a débouché samedi dernier, sur la reconduction de la grève.

Plus de deux semaines déjà que les cours sont paralysés dans ce secteur pour plusieurs raisons. Au cours de la réunion conjointe tenue entre les syndicats et le ministre de tutelle, Pr Patrick Mouguiama-Daouda, les deux parties se sont accordés sur plusieurs points qui restaient à formaliser. À l'issue de ces échanges, il reste que les enseignants gabonais campent sur leur position et demandent que soit pris un arrêté organisant les concours internes d'entrée à l'École normale des instituteurs (ENI) et à l'École normale supérieure (ENS). S'il est vrai que pendant cette réunion deux dates ont été suggérées par les syndicats, (24 au 25 novembre pour l'ENI, 26-27 novembre pour l'ENS), il reste que la date est fixée en bonne et due forme.

Les enseignants attendent une décision ministérielle créant la commission de l'examen des dos-



Le président du Sena lors de l'assemblée générale de samedi.

siers des enseignants en activité dans le cadre du recrutement direct initié par la tutelle. Ils souhaitent obtenir une audience avec la cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda. Les troupes de Fridolin Mve Messa et de Louis Patrick Mombo réclament le renforcement

du dispositif sanitaire dans les établissements scolaires pour mieux lutter contre la Covid-19 et la mise en place d'un guichet unique spécial chargé de l'accélération du traitement des situations administratives des agents du secteur éducation, au regard de leur nombre. Sans l'abou-

tissement de ces préalables, les enseignants entendent camper sur leur position.

Le gouvernement est-il resté aphone aux cris des enseignants? Dans sa communication face aux représentants des enseignants, Pr Patrick Mouguiama-Daouda a affiché la volonté du gouver-

nement de répondre aux problèmes posés par les partenaires sociaux. En effet, dans le plan de régularisation 2019-2020, le Conseil des ministres, en sa séance du 23 mars 2019, avait entériné le plan de régularisation pour plusieurs secteurs, notamment celui de l'Éducation. Le traitement de ce département à fin décembre 2020, a abouti à la régularisation par le recrutement de 1933 agents, avait indiqué le ministre.

S'agissant du plan de régularisation 2020-2021 dans lequel sont inclus les enseignants en colère, le Conseil des ministres, en sa séance du 20 novembre 2020, avait entériné le plan de régularisation progressif 2020-2021. Plusieurs points avaient été énumérés. Il s'agissait spécifiquement du recrutement des diplômés des écoles, du recrutement des présalariés et des reclassements après stages. Plus clairement, les résultats à fin septembre des régularisations des situations administratives pour le secteur éducation se situent à 1150.

D'après les informations complémentaires fournies par le ministère de la Fonction publique, la particularité du plan de régularisation progressif réside dans son caractère général car, il concerne tous les secteurs. "En effet, avec le gel, les situations administratives des diplômés des écoles telles ENA, EPCA, IEF, ENEF, ENAM, INFASS, ENC, INJS, ainsi que celles des agents en présalaires des autres secteurs n'ont plus été traitées". Il résulte du traitement réalisé de janvier à septembre 2021, que le secteur éducation occupe la seconde place avec 367 situations régularisées, soit 13 % de l'effectif total. Les reclassements concernent les situations des agents admis régulièrement en stage après avis du ministère de la Fonction publique. Les situations des agents du secteur Éducation représentent plus du tiers (32 %) des situations régularisées de janvier à septembre 2021 représentant ainsi 783 régularisations, précise la même source.

Contrepoint

Quid du devenir de l'année académique en cours ?

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

AU regard de la cacophonie entre le ministère de l'Éducation nationale et les partenaires sociaux réunis autour de la Convention nationale des syndicats du secteur éducation (Conasysed) et du Syndicat de l'éducation nationale (Sena), on est en droit de se demander si la présente année sco-

laire connaîtra le même épilogue que les deux précédentes, malgré un contexte toujours marqué par la pandémie à Covid-19.

En rappelant lors de son adresse à la nation, le 16 août dernier, que "grâce à la réforme de la formation technique et professionnelle, l'écart, hier abyssal, entre l'offre d'éducation et les besoins réels sur le marché du travail, sera progressivement comblé. Nous avons radicalement changé

de paradigme", le président de la République, Ali Bongo Ondimba invitait chaque acteur de la chaîne éducative à jouer sa partition. Aussi, dans un contexte déjà marqué par une crise sanitaire, c'est bien le système éducatif gabonais qui subit les affres de ce énième mouvement d'humeur, tant les partenaires sociaux, qui pourtant dénoncent la lenteur de ce dernier, n'entendent pas lever le pied.

De plus, comment comprendre qu'au terme de plusieurs réunions et autres concertations entre la tutelle et les acteurs sociaux, les vieux démons refont toujours surface? Dans cette logique, c'est à se demander le devenir de la présente année scolaire qui, dans la majeure partie des grands lycées et collèges de la capitale et à l'intérieur du pays, peine réellement à décoller.